



CÉLIGNY

Législature 2020-2025
Délibération
Séance du 11 juin 2024

Proposition du Maire relative à un crédit de réalisation de 50'000 F pour le marquage et le génie civil, relatif à l'installation de 7 emplacements de recharge pour véhicules électriques.

Vu les objectifs cantonaux de 40% de véhicules électriques et hybrides pour 2030,

vu les subventions prévues en 2024 pour l'installation d'infrastructures de recharge,

vu le rôle de service public des SIG, engagés dans le déploiement d'un réseau de recharge publique et qui prendra en charge la gestion des bornes et leurs installations,

vu la présentation SIG faite au conseil municipal et jointe à la présente délibération.

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 6 oui, soit à l'unanimité des membres présents.

1. De réaliser les travaux de génie civil et de marquage pour l'installation d'infrastructures de recharge
2. D'ouvrir au maire un crédit de 50'000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses de 50'000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 50'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 50'000 F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'exécution de ces travaux.